

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 mars 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT, Mme VINDY représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 25 février 2022.

Délibération n° : 04-2022

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Dijon et la Mutualité Française Bourguignonne Service de Soins et Accompagnements Mutualistes (MFBSSAM)

Le centre d'accueil de jour les Marronniers, géré par le CCAS de DIJON est situé au sein de l'ensemble immobilier construit en 2008 à l'angle des rues Albert Camus et Henry Berger.

Cet ensemble comprend en plus du centre, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Pierre Laroque, géré par la Mutualité Française Bourguignonne Service de Soins et Accompagnements Mutualistes.

A l'ouverture de ces 2 établissements, divers équipements et installations ont été mutualisés afin de mieux rationaliser leurs utilisations.

Depuis 2020 la Mutualité Française Bourguignonne Service de Soins et Accompagnements Mutualistes, met à disposition, 1h30 par jour, un local situé face à la salle de restaurant des personnes accueillies au centre des Marronniers.

La Mutualité Française Bourguignonne Service de Soins et Accompagnements Mutualistes (MFBSSAM) a réalisé dans ce lieu les travaux nécessaires (eau, électricité, évacuation) pour l'installation d'un lave-vaisselle, qui a été acquis par le CCAS.

La MFBSSAM fournit les fluides, les produits lessiviels, prend en charge l'entretien courant du local et du chariot automatique de restauration.

Le CCAS utilise le local dans les horaires impartis pour les tâches relatives à la vaisselle et assure l'entretien du lave-vaisselle.

En contre-partie des frais supplémentaires tant en investissement qu'en coût RH que le CCAS devra engager pour maintenir ce service auprès des personnes accueillies, la Mutualité Française Bourguignonne Service de Soins et Accompagnements Mutualistes, s'engage à conserver les tarifs actuels du repas pour les usagers durant 5 ans, à partir de l'année de mise en place de cette organisation.

La présente convention a pour objet de proroger les modalités du partenariat et les conditions d'organisation et de mise en œuvre de l'intervention de chacune des parties pour l'installation de cet office et son fonctionnement.

C'est pourquoi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Service Autonomie : 1